

DOSSIER DE PRESSE

4 JUILLET 2023

L'Agence Régionale
de la Biodiversité et de l'Environnement,

un outil de collaboration et une agence
de terrain pour mobiliser les acteurs !

Naissance d'un nouvel Établissement Public de Coopération
Environnementale (EPCE) en Provence-Alpes-Côte d'Azur



© Tous droits réservés

COMMUNIQUÉ

Naissance d'un nouvel Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement, un outil de collaboration et une agence de terrain pour mobiliser les acteurs !

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est fortement engagée dans la préservation de la biodiversité et dans la transition écologique de nos territoires notamment au travers de son Plan climat « Gardons une COP d'avance ».

Face à l'urgence climatique, afin de renforcer l'animation territoriale sur ces sujets et donner un coup d'accélérateur aux projets, le Président de Région, Renaud Muselier a souhaité saisir l'opportunité donnée par la loi Biodiversité de **créer une Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement sous forme d'Établissement Public de Coopération Environnementale (EPCE)**.

Ce statut permet aux acteurs d'une région d'unir leurs efforts pour mettre en place des actions en faveur de la préservation de la biodiversité. On compte d'ores et déjà en France 8 Agences régionales de la Biodiversité dont 5 (Occitanie, Bretagne, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Guadeloupe) ont créé un EPCE.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, après 3 années de préfiguration, cette agence prend corps avec la création d'un EPCE le 29 juin 2023 par arrêté pris par le Préfet de région qui va permettre de :

» renforcer le partenariat existant avec des membres fondateurs et financeurs que sont la Région, l'Office français de la biodiversité, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME - Agence de la transition écologique, des grandes collectivités engagées que sont les Départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence, le Grand Avignon et les métropoles Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée,

» élargir la gouvernance avec différents acteurs représentatifs de la sphère publique (le Conservatoire du Littoral, les Parcs naturels régionaux, le Conservatoire Botanique National Alpin), du monde associatif (France Nature Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Conservatoire des Espaces Naturels), du monde socio-économique (Chambre de Commerce et d'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chambre régionale d'agriculture, Conseil Économique Social et Environnemental Régional).

Tout l'enjeu de cette Agence est de jouer le rôle de catalyseur des énergies et des compétences pour généraliser au plus près du terrain les bonnes pratiques en matière de préservation de la biodiversité et de l'eau : zéro déchet plastique, gestion intégrée de l'eau, préservation et gestion des espaces naturels, nature en ville, végétalisation des espaces publics, adaptation au changement climatique, trames vertes et bleues...

Suite au Congrès mondial de la nature qui s'est déroulé en septembre 2021 à Marseille et à la veille de la tenue dans notre région des Assises nationales de la biodiversité qui viennent souligner les enjeux forts de notre région, hotspot de la biodiversité mondiale, cette démarche prend encore davantage tout son sens.

CONTACTS PRESSE

ARBE

ALEXANDRA ACCA – A.ACCA@ARBE-REGIONSUD.ORG - 07 63 77 48 70

AUDREY GLORIAN – A.GLORIAN@ARBE-REGIONSUD.ORG - 06 03 10 67 13

ACCÈS PRESSE

SYLVIE TARQUINI - STARQUINI@ACCESPRESSE.FR- 06 24 28 57 47

ANNE KRAMEL - AKRAMEL@ACCESPRESSE.FR - 06 25 45 01 00



SOMMAIRE

1

Une biodiversité riche, qui fait de notre région l'un des 34 hotspots de biodiversité au niveau mondial, mais fragile et à préserver

Page 6

2

Une gouvernance collaborative qui permet de développer les synergies entre les acteurs et faciliter les coopérations en faveur de la biodiversité

Page 7

3

Une Agence de terrain pour mobiliser et accompagner les différents acteurs en faveur de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique des territoires

Page 10

4

Des actions concrètes pour répondre aux besoins des acteurs et aux enjeux des territoires en complémentarité avec les dispositifs de ses membres

Page 12

PARTIE 1

Une biodiversité riche qui fait de notre région l'un des 34 hotspots de biodiversité au niveau mondial, mais fragile et à préserver

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un des 34 hotspots de biodiversité au niveau mondial ce qui signifie que c'est un des endroits du monde les plus riches en matière de diversité biologique mais aussi que cette richesse est victime de pressions fortes. Elle est la première des régions métropolitaines en nombre d'espèces relatives sur son territoire. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite 71,5 % des espèces de métropole !

Notre biodiversité régionale comme ailleurs est mise à mal. On observe une chute importante du nombre de certaines espèces liée à l'urbanisation, la pollution, le changement climatique, les espèces invasives ou encore la surexploitation.

Des espèces animales et végétales sont en danger de disparition. À titre d'exemple, ce sont 82 espèces d'oiseaux nicheurs et 367 espèces de plantes à fleurs qui sont menacées de disparition dans les 6 listes rouges régionales des espèces menacées.

Or cette biodiversité est indispensable à notre survie et à notre bien-être. Elle nous rend des services inestimables : des services d'approvisionnement fondés sur les ressources naturelles (notre alimentation, nos matériaux, notre énergie...), des services de régulation (du climat, de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau, les limitations des risques pour la santé...), des services pour notre économie (technologie, innovation par le biomimétisme par exemple), des services pour notre bien-être et nos patrimoines culturels (récréation, éducation, paysage, spiritualité).

La perte de la biodiversité et le changement climatique sont des crises environnementales majeures ; c'est pourquoi la Région a lancé une politique ambitieuse pour agir avec le plan climat «Une COP d'avance» et a souhaité se donner des moyens supplémentaires d'actions en créant l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement en collaboration étroite avec l'État et ses agences (Office français de la biodiversité, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'ADEME - Agence de la transition écologique) et de grandes collectivités engagées (Départements des Alpes-de-Haute-Provence et de Vaucluse, Métropole Toulon Provence Méditerranée, Métropole Nice Côte d'Azur et Communauté d'Agglomération du Grand Avignon).

PARTIE 2

Une gouvernance collaborative qui permet de développer les synergies entre les acteurs et de faciliter les coopérations en faveur de la biodiversité

Fruit d'un travail de concertation élargie, **cette Agence s'est construite ces trois dernières années** via une collaboration entre la Région Sud et l'Office français de la biodiversité mais aussi avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, **en s'appuyant sur une structure existante, le Syndicat mixte de l'Agence Régionale pour l'Environnement**. Elle a aussi intégré progressivement des collectivités engagées que sont les Départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence et les Métropoles de Nice, de Toulon ainsi que la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.



Fin 2021, la Région Sud a souhaité pérenniser cette dynamique en créant un Établissement Public de Coopération Environnementale [EPCE], statut créé par la loi Biodiversité de 2016 pour porter des Agence Régionale de la Biodiversité.

Le statut d'EPCE permet de porter une gouvernance élargie et ainsi pérenniser le partenariat existant et intégrer en sus des représentants socio-économiques et associatifs ainsi que des personnalités qualifiées.

Après 3 ans de préfiguration de ce nouvel établissement, l'EPCE ARBE vient d'être créé par arrêté préfectoral le 29 juin 2023 et installera son conseil d'administration le 4 juillet.

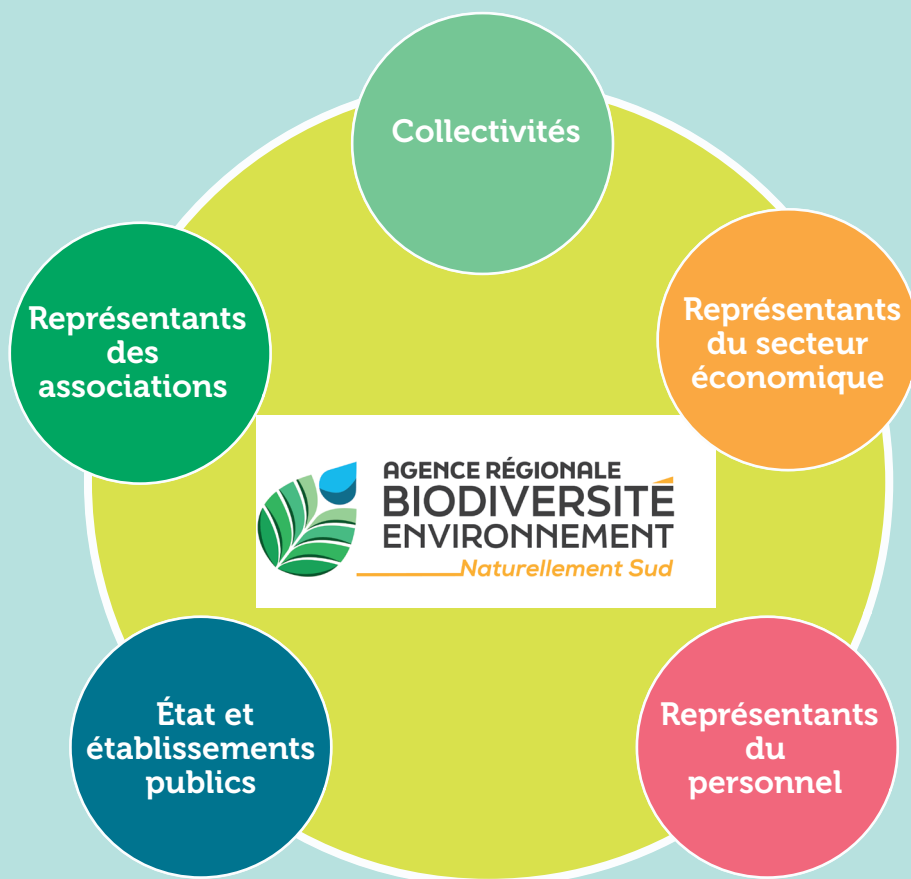
On compte aujourd'hui 9 ARBs existantes avec celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 5 sous statut d'EPCE.

L'ARBE est portée par un collectif de **19 structures membres** (10 structures financeurs et 9 structures associées) soit **25 représentants**, issus d'horizons très diversifiés, formant ainsi un large réseau d'acteurs régionaux engagés dans la préservation de la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La diversité de ses membres, de leurs approches et visions et de leurs expertises est une grande richesse et fait de l'ARBE un outil puissant de collaboration et d'actions collectives.



La gouvernance de l'ARBE se construit autour de 5 collèges



Au-delà de sa gouvernance institutionnelle, afin de mobiliser le plus grand nombre, l'ARBE a constitué des groupes projets pour déployer ses actions. Ce sont 13 groupes projets qui rassemblent plus de 60 partenaires d'horizons différents pour croiser les expertises (institutionnels, gestionnaires d'espaces naturels, associations environnementales, Universitaires/chercheurs, Agences d'urbanisme, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres des métiers, Agence de développement économiques, association d'entreprises...).

STRUCTURES		REPRÉSENTANTS ACTÉS
COLLECTIVITÉS, LEURS GROUPEMENTS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
1	RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	ANNE CLAUDIUS-PETIT, CONSEILLÈRE RÉGIONALE
2	RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	GEORGES BOTELLA, CONSEILLER RÉGIONAL
3	RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	CHRISTOPHE MADROLLE, CONSEILLER RÉGIONAL
4	RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	VIOLAINE RICHARD, CONSEILLÈRE RÉGIONALE
5	OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ	ÉRIC HANSEN, DIRECTEUR
6	OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ	FRÉDÉRIQUE GERBEAUD MAULIN, DIRECTRICE ADJOINTE
7	DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE	MARIELLE FABRE, CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE
8	DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	MARION MAGNAN, VICE-PRÉSIDENTE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
9	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	RICHARD CHEMLA, VICE-PRÉSIDENT TRANSITION ÉCOLOGIQUE
10	MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE	GILLES VINCENT, VICE-PRÉSIDENT TRANSITION ÉCOLOGIQUE
11	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON	PHILIPPE ARMENGOL, VICE-PRÉSIDENT TRANSITION ÉCOLOGIQUE
12	ÉTAT EN RÉGION	SÉBASTIEN FOREST, DIRECTEUR, DREAL
13	AGENCE DE L'EAU	ANNICK MIÈVRE, DIRECTRICE
14	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	SOPHIE SEJALON, DIRECTRICE ADJOINTE
15	ADEME	CÉCILE CHERY, DIRECTRICE ADJOINTE
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS, FONDATIONS		
16	ASSOCIATION LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX	MAGALI GOLIARD, CO-DIRECTRICE
17	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	PATRICIA LEVY LEONÉSIO, CHARGÉE DE MISSION ENVIRONNEMENT
18	CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS	JULIE DELAUGE, DIRECTRICE ADJOINTE
19	ASSOCIATION DU RÉSEAU RÉGIONAL DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX	JEAN MANGION, PRÉSIDENT
REPRÉSENTANTS DU SECTEUR ÉCONOMIQUE		
20	CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	PHILIPPE CARLES, MEMBRE ÉLU CCI VAUCLUSE
21	CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE	GÉRARD BRUN, VICE-PRÉSIDENT
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		
22	PERSONNALITÉ QUALIFIÉE	BERTRAND LIENARD, DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ALPIN
23	PERSONNALITÉ QUALIFIÉE	JEAN-YVES PETIT, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT - CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		
24	REPRÉSENTANT DU PERSONNEL	ÉLECTIONS À VENIR
25	REPRÉSENTANT DU PERSONNEL	ÉLECTIONS À VENIR

PARTIE 3

Une Agence de terrain pour mobiliser et accompagner les différents acteurs en faveur de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique des territoires

Tout l'enjeu de l'ARBE est de jouer le rôle de catalyseur des énergies et des compétences territoriales et d'impulser une dynamique partenariale collaborative pour généraliser au plus près du terrain les bonnes pratiques de préservation de la biodiversité et de l'eau.

Grâce à cette Agence, les membres de l'Établissement Public de Coopération Environnementale partagent leurs stratégies, leurs dispositifs et déploient des actions communes.

Les 4 champs d'actions de l'Agence (Article 4 des statuts) :

« L'Établissement constitue un outil opérationnel qui contribue à la mise en œuvre des orientations régionales en matière de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel dans leur dimension terrestre, aquatique et marine. Il est aussi un outil de coopération entre les acteurs de la biodiversité pour échanger sur les positionnements stratégiques respectifs et les projets à conduire en commun pour préserver la biodiversité. »

Dans ce cadre, l'Établissement est notamment chargé de :

Accompagnement des collectivités et des acteurs

dans des démarches et actions de préservation de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique

Amélioration et valorisation des connaissances

en matière de biodiversité, d'eau et de transition écologique


Information, sensibilisation et formation

des différents publics aux enjeux de la biodiversité, de l'eau et de la transition écologique

Se positionner en cœur de réseaux

en animant des réseaux d'acteurs et en développant des projets européens et internationaux

Elle intervient sur de nombreux champs d'expertise :

	STRATÉGIE TERRITORIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie/plan territorial de biodiversité • Stratégie/plan territorial de transition écologique Agenda 2030
	MOBILISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de mobilisation citoyenne • Aires éducatives terrestres et marines • Méthodes de concertation
	AMÉNAGEMENT EAU/ BIODIVERSITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Trames vertes, bleues, turquoises, planification et intégration de la biodiversité et de l'eau à la planification et aux opérations d'aménagement • Analyse des continuités écologiques • Atlas de la biodiversité • Gestion durable des eaux pluviales (désimperméabilisation, toitures végétalisées, noues ...) • Végétalisation des espaces
	MILIEUX ET ESPÈCES	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux/état de la biodiversité régionale et pressions • Production d'indicateurs liés à la biodiversité • Espèces exotiques envahissantes • Gestion des flux touristiques en espaces naturels protégés
	EAU	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux/état de l'eau et des milieux aquatiques, pressions • Gestion intégrée de l'eau (GEMAPI) et ressource en eau • Gestion des milieux aquatiques et fonctionnement des cours d'eau
	POLLUTION	<ul style="list-style-type: none"> • Zéro déchet plastique
	ÉCONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Volet biodiversité de la RSE • Gestion/aménagement durable des Parcs d'activités • Mécénat environnemental • Tourisme durable

PARTIE 4

Un outil opérationnel qui met en œuvre des actions concrètes pour répondre aux besoins des acteurs et aux enjeux des territoires en complémentarité avec les dispositifs de ses membres

Accompagner les collectivités dans l'aménagement des villes et villages en préservant la biodiversité et l'eau

L'ensemble des membres de l'Agence souhaitent outiller les collectivités afin qu'elles puissent déployer des stratégies d'aménagement sobre en foncier et favorable à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Pour ce faire, elle déploie plusieurs actions :

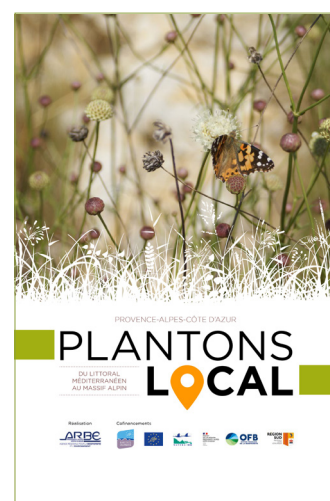
> **Des temps de formation et d'échanges sous forme de :**

» webinaires

» d'ateliers territoriaux. À titre d'exemple, le 1^{er} juin, s'est déroulé un atelier territorial en partenariat avec le Grand Avignon à destination des élus et techniciens pour leur permettre de développer la nature en ville.

> **Des outils** avec notamment la sortie d'un mémento proposant 12 principes à respecter, une vidéo sur les toitures végétalisées ainsi qu'un Guide «Plantons local» qui vient de sortir.

Des fiches de retours d'expériences sur la sobriété foncière sont en cours de réalisation.



> **Des labels pour s'engager** avec notamment la Reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » et le label «Territoire durable, une COP d'avance». **Ce sont à ce jour 106 collectivités engagées.**



> **Des visites avec le Biodiv'tour.** Rien de mieux pour les élus et techniciens que d'aller voir sur le terrain des réalisations exemplaires et d'échanger entre pairs. Des collectivités « ambassadrices » pionnières jouent le jeu du partage et font découvrir leurs actions avec les réussites et les freins rencontrés.



Visite Biodiv'TOUR à Villes-sur-Auzon – 31 mars 2022.



Visite Biodiv'TOUR à Mouans-Sartoux – 4 mai 2022.



Visite Biodiv'TOUR à Miramas – 24 mars 2022.

Mobiliser les acteurs pour engager les territoires dans une démarche « Zéro Déchet Plastique »

Les partenaires de l'Agence souhaitent créer une dynamique multiacteurs de réduction des déchets plastiques. Pour ce faire, la Région Sud, l'ADEME - Agence de la transition écologique et l'Office français de la biodiversité proposent 2 chartes d'engagement, la charte régionale «Zéro déchet plastique» et la charte nationale «Une plage sans déchet plastique». Les métropoles Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée ainsi que le Département de Vaucluse se sont engagés dans la charte régionale et portent avec l'Agence des animations territoriales pour mobiliser les acteurs sur leurs territoires.

Concrètement différentes actions se déploient :

- » 2 chartes d'engagement réunissant actuellement 306 signataires : 111 collectivités et intercommunalités, 93 partenaires associatifs et gestionnaires de milieux naturels et aquatiques, 91 entreprises et 11 établissements scolaires,
- » Des outils : un guide pour les collectivités,
- » Quatre ateliers territoriaux en juin 2023 avec Nice Côte d'Azur, Toulon Provence Méditerranée, le Département de Vaucluse, le Grand Avignon et la Communauté de communes du Sisteronnais.



Rencontre Ollioules – 30 mai 2023.



Rencontre Avignon – 15 juin 2023.



Rencontre Sisteron – 20 juin 2023.

Ces chartes permettent de capitaliser et de diffuser les bonnes pratiques : supprimer le jetable et limiter les emballages dans les achats.

Réunir les gestionnaires d'espaces naturels pour partager les pratiques et porter des actions en commun

La Région, la DREAL, l'Agence de l'eau et l'OFB ont souhaité que l'ARBE anime un réseau régional des gestionnaires des espaces naturels protégés. Ce réseau réunit les parcs naturels régionaux et nationaux, les conservatoires comme le conservatoire du littoral, des associations gestionnaires comme la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ou le conservatoire des espaces naturels (CEN PACA). Il permet d'avoir des journées de partage d'expériences et de réflexion.

Les sujets travaillés actuellement dans le cadre du réseau :

> **La gestion des flux touristiques dans les espaces naturels.** On entend parler actuellement de « sur-tourisme ». Il est vrai que certains d'entre eux sont victimes de leur beauté et qu'ils connaissent sur des périodes données des pics de fréquentation. Le réseau permet aux gestionnaires de mettre en commun leurs solutions, leurs outils pour gérer les flux touristiques, permettre de garder un lieu agréable à visiter tout en préservant les sites au travers notamment de :

- » Une Université de 2 jours (vidéo accessible via notre site internet),
- » Une coopération avec le Costa Rica et des échanges avec les gestionnaires d'espaces naturels costariciens,
- » Une plateforme de partage d'outils.



> **La gestion de la ressource en eau est le sujet 2023.** Avec les périodes de sécheresse qui s'intensifient, la nature est mise à rude épreuve. Les gestionnaires des espaces naturels avec la participation des gestionnaires de milieux aquatiques vont tenir une Université sur le sujet les 21 et 22 septembre 2023 pour faire le point et partager les bonnes pratiques de gestion des milieux à l'aune du changement climatique.

> Un outil commun a été développé à destination du grand public pour faire découvrir la biodiversité dans les espaces naturels avec le site « **Chemins de la Biodiversité** » qui permet d'identifier l'ensemble des sites et animations de nature en région et pas uniquement des sites emblématiques.



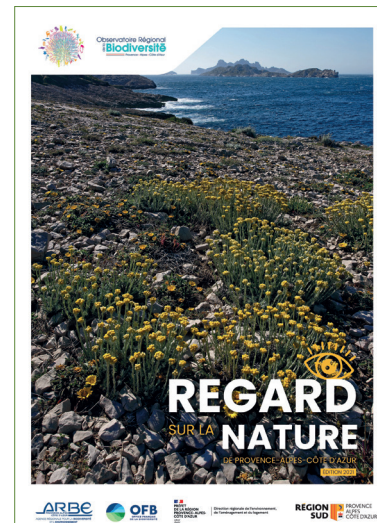
Observer l'évolution de l'eau et de la biodiversité dans notre région pour alimenter les politiques publiques

Les membres de l'agence souhaitent avoir des données de suivi de l'évolution de la biodiversité et de l'eau pour éclairer les politiques publiques.

L'ARBE a produit récemment :

- » la 4^{ème} édition de « Regard sur la nature 2021 »
- » 3 fiches indicateurs :

- ① Les espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec les Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Méditerranéen – sortie juin 2022,
- ② Démarches de gestion des eaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021 – sortie juin 2022,
- ③ Consommation régionale d'espaces naturels, agricoles et forestiers – sortie décembre 2022.



QUESTION : Quelles sont les pressions et menaces qui pèsent sur la biodiversité régionale ?
LES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - 2022

- La présence d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVE) exerce une pression sur certaines populations d'espèces rares et menacées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un hotspot de biodiversité.
- Conséquences généralement d'une perturbation initiale des milieux naturels et semi-naturels, les invasions biologiques induisent progressivement une uniformisation de la flore, impactant surtout les habitats que les espèces natives (biotes). Elles sont en fait dues aux activités humaines, principalement causées des introductions (volontaires ou accidentelles) et liées à une dégradation croissante des milieux naturels.
- Cet indicateur contribue indirectement à l'évaluation de l'état de conservation de la biodiversité du territoire régional et permet plus précisément une évaluation de l'état de la situation des invasions biologiques végétales en région.

Partenaires : ARBE, OFB, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conservatoire Botanique National Alpin, Conservatoire Botanique National Méditerranéen.

①

QUESTION : Quelles mesures sont prises pour corriger l'érosion de la biodiversité ?
DÉMARCHES DE GESTION DES EAUX - 2021

- La gestion des milieux naturels ne se résume pas uniquement à la mise en œuvre d'espaces protégés. Pour les milieux aquatiques, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats de milieu, qui s'articulent à l'échelle d'un bassin versant, sont des outils qui prennent en compte (entre autres) les enjeux liés à la biodiversité.
- Les SAGE, outils de planification à portée réglementaire, fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine ainsi que de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques. L'objectif est une gestion globale de l'eau entre tous les acteurs concernés sur un périmètre (un bassin versant hydrographique) officialisé par un arrêté préfectoral.
- Les contrats de milieu sont des outils opérationnels d'initiative locale pour gérer un cours d'eau de façon intégrée, concertée et durable. Contrairement aux SAGE, ils n'ont pas de portée juridique. Il s'agit d'un engagement moral, technique et financier entre les maîtres d'ouvrage locaux et les porteurs français.
- SAGE et contrats de milieu sont des outils pour tendre vers l'objectif de bon état des eaux exigé par la directive cadre européenne sur l'eau.
- L'indicateur fournit le nombre de SAGE et de contrats de milieu (rivière, étang, delta, baie) en région, en distinguant pour chacun d'entre eux leur état d'avancement (émergence, instruction et/ou élaboration, mise en œuvre, achevés).

Partenaires : ARBE, OFB, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, MARS, Conservatoire Botanique National Alpin, Conservatoire Botanique National Méditerranéen.

②

QUESTION : Quelles sont les pressions et menaces qui pèsent sur la biodiversité régionale ?
CONSOMMATION RÉGIONALE D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS - 2009 A 2021

- « La consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers est entendue comme la création ou l'entretien effectif d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » (drogues Turcato 194 de la Cnrm et Inra).
- Pression majeure sur la biodiversité, la consommation des espaces entraîne une réduction voire une perte irréversible de terres agricoles, naturelles et forestières. Elle porte atteinte directement aux écosystèmes et aux habitats d'espèces, s'accompagne de leur fragmentation et de leur cloisonnement et perturbe les cycles biologiques des espèces.
- L'imperméabilisation des sols qui en résulte, amplifie les risques naturels, notamment le ruissellement de l'eau au détriment de son infiltration, participent ainsi à l'érosion des sols, et accentuent le risque d'inondation. Elle impacte également la ressource en eau, la consommation des espèces étant liée surtout aux dépens des sols agricoles.
- L'extension des surfaces consommées contribue également à la diminution du stockage du carbone dans les sols et à l'accroissement des déplacements (de l'habitat) des populations du lieu de leur activité), source d'émissions de gaz à effet de serre qui vont augmenter les impacts du changement climatique.

Indicateur quantitatif :

- Les flux totaux de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Les flux sélectifs en fonction de la destination des consommateurs ;
- L'évaluation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- La consommation d'espaces à destination de l'habitat et à destination des activités ;
- L'efficacité de la consommation d'espaces liés à l'habitat.

Partenaires : ARBE, OFB, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, MARS, Conservatoire Botanique National Alpin, Conservatoire Botanique National Méditerranéen.

③

» la 2^{ème} Édition de « Regard sur l'eau » est en cours de rédaction et devrait sortir en fin d'année.

Et enfin l'Agence accompagne la Métropole de Nice côte d'Azur dans la construction de son observatoire métropolitain de la biodiversité.

